Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251203-C_2025_099-DE

# Conseil Communautaire du 27 novembre 2025 Délibération n°C_2025_099

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 novembre 2025, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 21 novembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

**Etaient présents (33) :**
STRICOT Gaëlle, HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GUE Thierry, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, NAEL David, PRINCELLE Chantal, LORIOT Viviane, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, COWET Vincent, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, BERTHET Michel, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, GUEGAN Rozenn, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

**Absents ayant donné pouvoir (7) :**
BLEHER Jean-Luc donne procuration à STRICOT Gaëlle, MOHAËR Céline donne procuration à LAUNAY Guénaël, FEUTELAIS Pierrick donne procuration à HOURMAND Sylvie, RODRIGUEZ Paul donne procuration à SOGORB-MOUTEL Annie, PIEL Mickaëlle donne procuration à HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre donne procuration à COWET Vincent, FABLET Jérôme donne procuration à GUEGAN Rozenn

**Absents excusés (9) :**
LELIEVRE Pierrick, GENOUEL Fabrice, MARTIN Michel, JEHANNIN Pascal, COLLEAUX David, BRAUD Maurice, ROCHER Jacques, BOULANGER Delphine, NICOLE Sophie

**Secrétaire de séance :** M. Alain DE CHABANNES

**Objet : - Ressources humaines - Plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la période 2026-2029**

L'article L.132-1 du Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités locales et les établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) de plus de 20 000 habitants devaient élaborer, un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La durée de ce plan est de trois ans au maximum, renouvelable. Le plan actuellement en vigueur prenant fin au 31 décembre 2025, il vous est proposer de le prolongé jusqu'au 31 décembre 2029.

Les objectifs de ce plan étant :

- d'évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- de garantir leur égal accès aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique territoriale ;
- de favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- de prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Le plan d'action est élaboré sur la base des données issues de l'état de la situation comparée des femmes et des hommes du rapport social unique. Le rapport annuel relatif à l'égalité professionnelle est d'ailleurs joint à la présente délibération.

Le comité social territorial est informé chaque année de l'état d'avancement des actions inscrites au plan et le plan d'action est rendu accessible aux agents.

Lors de sa séance du 03 novembre 2025, le CST a émis un avis favorable.

**Le Conseil communautaire est invité à :**

**- PRENDRE acte du rapport 2024 relatif à l'égalité professionnelle**
**- ADOPTER le plan d'action 2026-2029,**

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251203-C_2025_099-DE

**- AUTORISER le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.**

**Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

